

Initiatives ministérielles

relégué au dernier rang la santé de ces gens que ce gouvernement est censé représenter.

Le temps qui nous a été accordé pour débattre ce projet de loi et pour voir si toutes les bonnes choses que les porte-parole de ce gouvernement nous promettent grâce à ce dernier, devrait être aussi long pour donner la chance au public d'écouter ce débat. Ce pays est vaste et il faut du temps pour qu'une lame de fond se forme et déferle d'un océan à l'autre, quel que soit le dossier en cause.

Je puis dire sans risque d'exagération, et de façon tout à fait indépendante, qu'un débat de trois jours, en fait une partie de trois jours, soit huit heures et 40 minutes en tout, suivi d'un ordre d'attribution de temps qui a envoyé le projet de loi au comité, trois jours consacrés aussi à l'audition des témoins et au cours desquels, on le comprendra, il y a eu des désaccords entre les partis et le gouvernement quant au nombre de témoins à entendre, que tout cela représente une période de temps insuffisante. Et voilà que le projet de loi nous revient à l'étape du rapport, avec 71 amendements inscrits au *Feuilleton*, ce qui montre qu'il s'agit d'un projet de loi complexe et compliqué qui touche tous les Canadiens, sans que le Parlement ait eu la possibilité de l'étudier en profondeur.

Je suis le premier à reconnaître que nous débattons trop souvent *ad nauseam* de questions qui, franchement, ne sont pas si importantes. Je puis comprendre que le gouvernement ait recours à la clôture et à l'attribution de temps lorsqu'un débat s'éternise durant des jours et que l'opposition essaie davantage de gagner du temps que de débattre du fond d'un projet de loi.

Jamais un projet de loi ne s'est autant prêté à une discussion des deux aspects de la question; c'est pourquoi le recours à l'attribution de temps et à la clôture du débat, dans le cas du projet de loi actuel, tourne le Parlement en dérision. C'est justement l'une des raisons pour lesquelles cette institution jouit de si peu d'estime auprès du public, qui sent bien que quelque chose va de travers. Le cas présent en est le meilleur exemple.

Avant d'aborder les autres éléments fondamentaux du projet de loi, monsieur le Président, je voudrais rendre un hommage justifié au député de Dartmouth, représentant de la loyale opposition de Sa Majesté, et, bien sûr, au député de Surrey-Nord, mais en particulier au député de Dartmouth, un collègue de ma province de la Nouvelle-Écosse, qui a été le véritable porte-parole de l'opposition et a bien dirigé les questions et les objections concernant le projet de loi.

Tout le mérite de cette entreprise lui revient car je sais que, dans la circonscription qu'il représente, au centre-

ville d'Halifax, il existe un milieu universitaire influent qu'il a dû affronter et qu'il a eu à combattre aussi d'autres intérêts importants pour son parti, tout comme les autres députés doivent à l'occasion affronter des opinions contraires lorsqu'ils défendent des projets aussi importants que celui-ci.

L'autre aspect pervers de ce projet de loi, et j'en parlerai très brièvement puisque d'autres députés en ont fait état et que plusieurs amendements visent à le corriger, c'est la rétroactivité.

Toute loi rétroactive adoptée par le Parlement a quelque chose d'odieux. Elle abolit des droits qui existaient en vertu d'une loi; cela signifie qu'on adopte aujourd'hui une loi qui supprime des droits déjà accordés. On change ainsi les règles du jeu au beau milieu de la partie et cette façon de faire est inacceptable. J'espère que les dispositions concernant la rétroactivité pourront être supprimées par un amendement, mais je ne suis pas assez naïf pour croire qu'un tel amendement sera adopté.

Voilà donc quelques points que je voulais soulever au sujet de la perversité du Parlement auquel certains d'entre nous croient encore, même s'il devient de plus en plus difficile d'y croire lorsqu'on est témoins de cas comme celui-ci.

L'autre élément du projet de loi C-91 qui me préoccupe, c'est l'essence même de ce projet. Vous avez entendu parler aujourd'hui, et vous entendrez encore parler d'ici la fin du débat, de tous les aspects du projet de loi. Il n'est pas nécessaire de faire appel à tous ces graphiques ni à tous ces chiffres pour faire comprendre aux gens de cette assemblée et de l'extérieur que les médicaments génériques coûtent moins cher et qu'ils permettent de limiter le coût des médicaments prescrits par ordonnance.

Lorsque tous les ministres provinciaux de la Santé, sauf celui du Québec, soulèvent des questions au sujet de ce projet de loi, écrivent au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et proposent certaines dispositions que le gouvernement n'a pas cru bon d'insérer afin de corriger certaines lacunes de ce projet de loi, tous les Canadiens, particulièrement ceux qui croient en notre régime universel de soins de santé, ont raison de se méfier et de s'inquiéter.

Je comprends parfaitement le député de Laval. Quand on a plein de sociétés pharmaceutiques dans le voisinage, on ne peut qu'être partisan de ce projet de loi.

Si celui-ci était si extraordinaire, le gouvernement aurait accordé du temps aux gens pour qu'ils participent au débat, ce qui permettrait de justifier cette action précipitée, au lieu d'en saisir la Chambre comme il l'a fait, dans l'espoir d'en avoir fini avant le congé de Noël.